

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2011-03-07 Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sis au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 7^e jour du mois de mars deux mille onze à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard
Mesdames les conseillères : Diane Godin (absente)
Chantale Hamelin
Esther Savard
Anick Leclerc
Messieurs les conseillers: Philippe Gignac
Jacquelin Martel (absent)

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

Un avis de convocation fut transmis à tous les membres du conseil de la Ville de Portneuf conformément à la loi (réf. art. 323 LCV); l'ordre du jour est le suivant :

1. Acceptation de l'organigramme
2. Lettre d'entente, affichage de postes
3. Période de questions sur les sujets traités
4. Levée de l'assemblée

Rés.2011-02-36

Acceptation de l'organigramme

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE l'organigramme 2011 de la Ville de Portneuf soit déposé et accepté par le conseil municipal.

Rés.2011-02-37

Lettre d'entente affichage de postes

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Gignac et adopté à l'unanimité;

QUE le maire et la greffière soient autorisés, pour et au nom de la Ville de Portneuf, à signer avec le syndicat une lettre d'entente pour réduire le délai d'affichage à l'interne pour les trois postes suivants :

Agente administrative classe 1,
du 8 au 11 mars 2011 inclusivement
Agente administrative classe 2,
du 12 au 15 mars 2011 inclusivement
Agente de communication,
du 16 au 19 mars 2011 inclusivement

QUE le comité de sélection soit formé des personnes suivantes :
mesdames Esther Savard, conseillère, Danielle M. Bédard,
directrice générale et France Marcotte, greffière.

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Anick Leclerc demande la levée de
l'assemblée à 19h33.

mairie

greffière